

*Ordonné*, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du *Canada* soit pris en considération, demain.

*Ordonné*, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera pour cet objet ne se permette de les imprimer.

*Résolu*, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants : — 1. Privilèges et Elections. — 2. Lois Expirantes. — 3. Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques. — 4. Bills Privés. — 5. Ordres Permanents. — 6. Impressions. — 7. Comptes Publics. — 8. Banques et Commerce. — 9. Immigration et Colonisation; et que les dits Comités aient respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions; et aussi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

*Résolu*, Que lorsqu'il s'éleva une question se rattachant à l'élection d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'ensuivront; et si deux Membres sont élus pour le même Division Electoral, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

*Résolu*, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

*Résolu*, Que l'offre d'argent ou de toute autre avantage à un Membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du Canada, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

M. l'Orateur communique à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit :

Que les additions faites à la Bibliothèque depuis la dernière session ont nécessité la construction de nouvelles tablettes dans la chambre principale, et votre Bibliothécaire a de plus été obligé d'obtenir l'usage du passage conduisant à la Tabagie des communes pour y déposer un certain nombre de volumes qui ne trouvaient de place nulle part ailleurs.

Cette circonstance oblige votre bibliothécaire à revenir encore une fois sur la nécessité de plus en plus urgente de terminer au plus tôt le bâtiment originairement destiné à recevoir les livres. Chaque année de retard apporté à la construction de ce bâtiment est l'occasion de nouvelles dépenses nécessitées par les besoins toujours croissants de la Bibliothèque; ajoutons que les livres souffrent continuellement, et souvent d'une manière grave, irréparable, des mauvais effets de la chaleur et de la poussière auxquels ils sont inévitablement exposés. Votre Bibliothécaire apprend avec plaisir que le Bureau des Travaux Publics, a fait des démarches dans le but de recommencer, dès le printemps prochain, les travaux de la nouvelle Bibliothèque. Il ose espérer que, une fois les travaux commencés, des mesures seront prises pour qu'ils soient terminés sous le plus court délai possible.

En novembre dernier, Son Excellence a bien voulu déposer dans la Bibliothèque des exemplaires, en argent et en bronze, de la médaille frappée à Londres, par l'ordre du gouvernement canadien, en commémoration de la confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. On se propose de placer ces médailles, ainsi que d'autres objets également intéressants, dans une boîte en verre où ils pourront être vus avec avantage, en même temps que soigneusement conservés.